

Sujet : [INTERNET] avis pour commissaire enqueteur ferme eolienne St Cosme

Date : 08/02/2019 15:29

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

A l'intention de Madame Brouard, Commissaire enquêteur,

Madame,

Je vous prie de trouver ci-joint une note faisant état de nos commentaires et propositions relatives au projet de ferme éolienne sur notre commune de St Cosme en Vairais.

Bien cordialement

Raphaël Cuvelier
La Fresnardière
72110 St Cosme en Vairais

— Pièces jointes : _____

Cuvelier_commissaire_enqueteur_eoliennes St Cosme.pdf

216 Ko

Raphaël et Isabelle Cuvelier

La Fresnardière

72110 St Cosme en Vairais

le 8 février 2019

Note à l'intention de madame le Commissaire-enquêteur en charge de l'enquête publique relative au Projet de création de la ferme éolienne de Saint-Cosme en Vairais

Avec nos trois enfants nous habitons à Saint-Cosme en Vairais, le lieu-dit « la Fresnardière ». Notre maison est située à 1 200 m dans le nord-ouest par le travers des 4 éoliennes.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que nous avons examiné le projet.

Notre avis s'est construit progressivement suite à la rencontre avec Mr Benjamin Vincent, technicien d'énergieTEAM, avec madame le Commissaire-enquêteur lors d'une permanence en Mairie, et à la consultation de l'ensemble du dossier sur le site de la préfecture.

En préambule, nous voudrions souligner que nous sommes parfaitement conscients des enjeux et des défis liés aux changements climatiques et à la transition énergétique, et que nous avons déjà pris, pour notre maison, des mesures allant dans le sens de l'efficacité énergétique et de l'achat d'énergie renouvelable.

Notre conviction profonde est que la transition énergétique passe avant tout par une forte implication des citoyens pour maîtriser leur consommation énergétique et s'approvisionner en énergie renouvelable.

A propos du projet de ferme éolienne tel qu'il est décrit, nous voudrions formuler les remarques et propositions suivantes :

I. A propos de la conception globale du projet et de son pilotage

- Il n'apparaît nulle part que ce projet soit le fruit d'une réflexion locale sur le développement énergétique du territoire de la commune et des autres collectivités territoriales concernées. Il est seulement fait référence à des considérations très générales sur le développement des énergies renouvelables au niveau national et au schéma éolien régional (SRE) des Pays de Loire, lequel SRE a été annulé le 3 mai 2016 par le tribunal administratif de Nantes.
- Ce projet a été enclenché à la suite d'une démarche commerciale de la société energieTEAM auprès de la commune de Saint-Cosme en Vairais. Et, à notre connaissance, aucune autre offre d'opérateur n'a été étudiée.
- Il n'y a donc de ce fait, ne serait-ce que sur le plan technique, aucune garantie que la solution proposée par energieTEAM soit la meilleure possible.
- L'opérateur, energieTEAM, intervient pour le compte de la société suisse FE Zukunftsenergien AG (FEAG) qui détient le capital et les droits de vote à 100% de la société-projet « Ferme Eolienne de Saint-Cosme » dont le siège social est à PARIS.

Le président de FEAG est également le président d'énergieTEAM dont il est l'unique actionnaire.

- Il s'agit donc là d'un projet qui dans sa gouvernance, son contrôle et son opérationnalité, échappe totalement à la commune et par voie de conséquence à ses habitants.

II. A propos des impacts économiques du projet

- Dans ce contexte, où la gouvernance du projet leur échappe entièrement, les riverains et plus généralement les citoyens des collectivités territoriales concernées seraient en droit d'avoir une vision précise et chiffrée des impacts économiques de ce projet.
- Malheureusement le dossier reste très flou sur ces éléments qui sont pourtant cruciaux. Avec une sensation désagréable de manque de transparence sur les aspects économiques et financiers.

Concernant l'économie locale, le dossier parle d'impact « positif », mais notre analyse est beaucoup plus pessimiste :

- En termes d'emplois,
 - Pendant les travaux, il y aura bien quelques retombées pour les entreprises sous-traitantes et la restauration locale, mais le chantier restant malgré tout assez modeste dans sa taille et sa durée, ceci est peu conséquent.
 - Pour la période d'exploitation (20 ans), ce projet piloté à distance ne générera localement aucun emploi durable.
- En termes de retombées financières pour la commune et les autres collectivités territoriales,
 - Bien que la fiscalité (CFE, CVAE, IFR, ...) attachée à ce type de projet soit connue, il est étonnant qu'aucune évaluation précise ne soit donnée dans le dossier sur le volume de la fiscalité générée par le projet et son affectation aux différentes collectivités territoriales concernées.
 - Pour une commune dont le budget est relativement tendu, il serait pourtant très utile de pouvoir disposer de chiffres précis sur la contribution au budget de la commune.
 - Selon les propos rapportés par le Commissaire-enquêteur, Mr le Maire de Saint Cosme aurait mentionné le chiffre de 35 000 euros par an pour la commune, et autant pour la communauté de communes.
 - C'est certes toujours mieux que rien, mais pour les budgets globaux 20171, ceci représente 1,05% du budget municipal et 0,1% du budget de la communauté de communes.
 - Par ailleurs aucune indication n'est donnée sur l'utilisation par les collectivités de cette ressource supplémentaire.

¹ Source : bulletin municipal de Saint Cosme – n° 72 – juillet 2017.

- En termes de marché immobilier, le rapport considère que l'impact est « faible », mais là aussi peu d'arguments solides sont avancés.
 - Le bon sens nous permet cependant d'affirmer que, par exemple, s'agissant de notre maison, la présence d'éolienne à 1200 m découragerait une partie non négligeable d'acheteurs potentiels, et que de ce fait le prix serait mécaniquement à la baisse.
 - Compte-tenu des chiffres énoncés dans la littérature², annonçant parfois des chutes de plus de 40%, ce sujet, du fait de son caractère particulièrement sensible pour les riverains, mériterait une étude sérieuse, indépendante, et adaptée localement.
 - Pour une maison de 150 000€ une chute de 30% correspond à 45 000€, ce qui est supérieur à ce que rapporterait le projet à la commune sur un an.
 - Aucune compensation/indemnisation n'est envisagée.
- En termes d'agriculture, le dossier parle d'impact « faible »
 - Mais le dossier indique néanmoins une « indemnisation des exploitants concernés ». Et là aussi aucun chiffre n'est donné, et il n'est pas précisé sur quelle base cette indemnisation serait calculée. Aucune mention n'est faite d'un loyer payé au propriétaire/exploitant, et encore moins de son montant.

En conclusion, concernant l'impact économique du projet il nous apparaît :

1. Qu'aucune étude approfondie, n'ait été réalisée sur l'impact local, et que très peu de chiffres précis sont donnés,
2. Qu'il y a globalement un manque de transparence sur les aspects économiques.
3. Que l'impact économique, en termes d'emplois locaux est quasi nul, et qu'en terme de fiscalité pour les collectivités locales et leurs habitants il est faible.
4. Que les riverains verront forcément la valeur immobilière de leur bien dépréciée

III. A propos du montage économique et financier du projet

- S'agissant de l'économie globale du projet, il nous paraît nécessaire de rappeler :
 - qu'il est porté financièrement par une société privée,
 - que la rentabilité du projet repose sur le principe d'un prix soutenu à plus de 40% par des fonds publics³, et donc par le contribuable,
 - que l'ensemble des profits seront distribués aux actionnaires, sans retombées financières significatives pour les collectivités locales et leurs habitants.
- Le Business plan qui est communiqué est très succinct et ne donne que trop peu de détails sur les données de base qui le structurent. Dans un souci de transparence et

² Voir à ce sujet la note très instructive « Les éoliennes déprécient gravement les habitations », http://www.sarthe.gouv.fr/IMG/pdf/observation_no6_et_pieces_jointes.pdf

³ Sur la base d'un prix de marché de l'électricité à 40€/MWh et d'un tarif de référence à 70€, la part de financement public est de 43% !

de pédagogie il aurait été très utile d'avoir des détails chiffrés et des explications sur le mode de calcul :

- du Tarif Eolien de 70€ / MWh
 - du type de contrat qui garantit ou non ce prix,
 - du productible P90, de 2300 heures eq.
 - du poste impôts et taxes (cf. §II supra).
 - du montant des loyers pour les propriétaires/exploitants ni sur
 - des différentes compensations/ indemnisations qui sont évoquées dans le dossier.
- Les provisions pour démantèlement, sont certes calculées sur des bases réglementaires, mais il nous semble que 50 000€ sont très insuffisants pour démanteler entièrement une éolienne jusqu'au « retour à l'herbe », y compris en supprimant le socle de béton armé. Ceci fait craindre à terme une charge supplémentaire pour la commune.
- Le manque de transparence et de pédagogie sur le budget incite aux plus grandes réserves et nous apparaît dommageable à un débat serein sur ce projet.

IV. A propos de quelques autres aspects du projet

Nous voudrions souligner certains points qui mériteraient une plus grande attention :

- La hauteur des mats,

Compte-tenu de l'impact visuel, nous souhaiterions que soient clairement présentés plusieurs scénarios chiffrés avec leurs avantages/inconvénients.

- Le survol par des avions

Habitant sur la zone, nous sommes témoins de survols réguliers et à très basse altitude d'aéronefs militaires (avions de chasse, hélicoptères, gros porteurs). Les informations données par la DGAC et le ministère de la défense ne sont pas assez développées.

- Les risques d'inondation,

3 éoliennes sont en zone inondable, et nous voudrions :

- Rappeler la violence des inondations de l'été 2018 particulièrement destructrices sur le secteur,
- Indiquer que les changements climatiques vont générer des phénomènes extrêmes de plus en plus fréquents et intenses,
- Attirer l'attention sur la nécessité que soient réalisées les études techniques et géologiques nécessaires pour prévenir tout risque.

- Les nuisances lumineuses

Les impacts pour les riverains sont souvent sous-estimés, et ce d'autant que les lumières diurnes et nocturnes sont clignotantes.

V. En conclusion

- Ce projet est conduit par une société privée dans une logique purement industrielle et capitalistique.
- Mais sa rentabilité n'est possible que grâce à un prix de rachat soutenu dans une forte proportion (de l'ordre de 40%) par des fonds publics.
- Son impact économique, en termes d'emploi et de fiscalité pour les collectivités locales et leurs habitants est globalement très faible.
- Les collectivités territoriales ne sont aucunement impliquées dans la gouvernance du projet, et n'ont donc aucune maîtrise sur un projet totalement piloté de l'extérieur.
- Il contribue certes au niveau national à la production d'énergie renouvelable, mais n'a aucune incidence énergétique au niveau local. Le prix de l'électricité des habitants de St Cosme ne va pas baisser et l'efficacité énergétique de leurs habitations ou des bâtiments publics n'en seront pas améliorées.
- L'expérience des riverains de nombreux sites éoliens déjà installés invitent à la plus grande prudence par rapport aux conclusions des études d'impacts qui ont souvent sous-estimé les nuisances.
- La dépréciation immobilière inévitable ne fait l'objet d'aucune estimation et encore moins de compensation.
- Aucune alternative à ce projet n'a été étudiée, ni auprès d'autres opérateurs ayant la même approche, ni auprès d'autres modèles de type coopératif impliquant les citoyens.
- Le projet tel qu'il est présenté, nécessiterait plus de transparence, particulièrement sur les aspects économiques et financiers.
- L'ensemble de ces éléments ne peuvent hélas que contribuer à nourrir auprès de la population et des riverains concernés des prises de positions très tranchées voire conflictuelles qui ne sont pas de nature à favoriser un développement harmonieux et durable du territoire porté par les citoyens.

Pour l'ensemble de ces raisons, ce projet ne nous paraît pas acceptable en l'état.

Il est par sa construction même de nature à générer des confrontations locales dont personne n'a envie.

Il existe en France de nombreuses initiatives de collectivités qui ont pris en charge le développement énergétique de leur territoire avec de réelles retombées tant au niveau local que global. Il nous semble que c'est vers ce genre d'initiative collective, impliquant les citoyens, et qui repose sur une analyse globale du potentiel et des enjeux énergétiques du territoire, que nous devrions nous tourner.

Nous serions, dans ce cas, prêts à nous y impliquer.

Plusieurs organismes spécialisés, publics ou associatifs, seraient à même d'accompagner une telle démarche, à commencer par l'ADEME.

Il est impératif que ce projet soit stoppé et que soient étudiées sérieusement d'autres options de développement énergétique du territoire qui rendraient les citoyens réellement acteurs et bénéficiaires.

Bien cordialement,

